



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIERE



Arrêté du Bourgmestre

OBJET : Empêchement de voirie n° 2018-158

La Bourgmestre,

Vu la nouvelle Loi Communale ;

Vu le code de la démocratie locale ;

Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement Général de Police ;

Vu le règlement général sur la Police de la Circulation routière ;

Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant l'organisation de la parade de Noël qui se tiendra le samedi 15 décembre 2018 à Estinnes (Peissant) ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents ;

ARRETE,

ARTICLE 1. L'arrêt et le stationnement sont interdits sur la place Mozin et Libotte le samedi 15 décembre 2018 de 6h00 à minuit.

ARTICLE 2. La circulation, l'arrêt et le stationnement sont interdits sur le parcours de la parade de Noël de 17h00 à 20h00, à savoir :

- Rue des Ecoles,
- Rue Brogniez,
- Rue de Lobbes,
- Rue de Jeumont,
- Rue Jean Leroy,
- Rue du Gautiau.

Une déviation sera mise en place :

- de la rue Lisseroeux par la rue du Pont à la Motte,
- de la rue de Lobbes par la rue du Chemin de Fer,
- des rues du Village et du Bruliau par la rue Emile Heulers dont le sens unique sera supprimé de 17h00 à 20h00.

ARTICLE 3. Le présent arrêté est applicable aux dates ci-dessus et devra être affichée sur les lieux des travaux ou en possession de l'exécutant durant toute la durée du chantier. Elle devra être présentée à toute requête d'un représentant de la police ou de la commune.

ARTICLE 4. En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des sanctions prévues par les lois et règlements existants en la matière ;

ARTICLE 5. Expédition de la présente sera adressée à Mr les Présidents des Tribunaux de 1^{ère} Instance et de Police à Charleroi, à Mr le Chef de Zone de la Police LERMES, et à Mr le Commissaire de Police du Service de Proximité d'Estinnes, le cas échéant au service du TEC de Mons Hainaut.

A Estinnes, le 10 décembre 2018

**La Bourgmestre,
TOURNEUR A.**